

22 mai 2021 -11:03

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mai 2021](#)

## Intervention de Finexpo dans deux demandes de crédit à l'exportation

Sur proposition de la ministre du Commerce extérieur Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé deux demandes de crédit à l'exportation.

Il s'agit de :

- un don pour assistance technique dans le cadre de l'installation d'unités de production d'électricité photovoltaïque à Madagascar
- un don pour première exportation de produits innovants par une PME dans le cadre de la vente d'une machine permettant la réutilisation de cendres volantes en Ethiopie.

Le Conseil des ministres a en outre marqué son accord pour la création d'un nouvel instrument de Finexpo afin de soutenir de manière spécifique des projets d'exportation dans le secteur des énergies renouvelables réalisés par des PME belges. Il permet donc de promouvoir des projets belges d'énergies renouvelables jusqu'à 700 000 euros vers les pays à faible ou moyen revenu dans le but d'augmenter les opportunités d'exportation pour ces entreprises belges tout en contribuant au développement du pays concerné et en y rendant l'énergie plus verte. Ce nouvel instrument s'inscrit dans les efforts du gouvernement fédéral dans ce domaine et devrait aussi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies. Les projets doivent être situés dans un pays en développement à faible ou moyen revenu qui est nouveau pour le produit exporté, et le soutien ne peut être accordé qu'à deux reprises à la même entreprise. Le deuxième soutien devra porter sur un projet dans un autre pays à faible ou moyen revenu et ne pourra se faire qu'après la mise en œuvre complète du premier projet. Le client doit être une entité publique. Une entreprise peut également faire appel à ce nouvel instrument pour obtenir un nouveau soutien après avoir mené à bien un projet soutenu par l'instrument pour produit innovant.

Pour rappel, Finexpo étudie les dossiers introduits par les entreprises et/ou les banques qui sollicitent un soutien public sur un crédit à l'exportation. L'intervention de Finexpo concerne les entreprises qui exportent des biens d'équipement et des services connexes. Elle porte sur les conditions du financement du crédit qui accompagne la fourniture des équipements et des services : elle permet soit de réduire soit de stabiliser le coût du financement mis à disposition par les banques. Les possibilités d'intervention de Finexpo dépendent du pays d'exportation.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Sophie Wilmès, Vice-Première ministre et ministre des  
Affaires étrangères, des Affaires européennes et du  
Commerce extérieur, et des Institutions culturelles fédérales  
Rue des Petits Carmes, 15 - 15e étage  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 501 85 91  
<https://wilmes.belgium.be>  
[sophie.wilmes@diplobel.fed.be](mailto:sophie.wilmes@diplobel.fed.be)

Steve Detry  
Porte-parole (FR)  
+32 473 56 77 04  
[steve.detry@diplobel.fed.be](mailto:steve.detry@diplobel.fed.be)

Elke Pattyn  
Porte-parole (NL)  
+32 479 33 51 48  
[elke.pattyn@diplobel.fed.be](mailto:elke.pattyn@diplobel.fed.be)